

Bilan financier de l'association « Familles du Lycée de Tokyo » (FLT) pour l'exercice 2023/24 (du 23 septembre 2023 au 19 septembre 2024)

L'association ne détient aucun patrimoine ni dette, il n'est donc pas présenté de bilan (actif/passif) mais une simple comptabilité de caisse, comme lors des exercices précédents (cf. page suivante).

Les disponibilités financières de l'association sont détenues sous trois formes : compte bancaire courant ouvert à la banque MUFG, espèces détenues sous la responsabilité du trésorier, compte PayPal (dont le solde est périodiquement versé sur le compte bancaire) et compte Stripe, automatiquement versé sur le compte bancaire au bout de quelques jours.

La structure des dépenses et recettes de l'association est simple et n'a pas connu de changement au cours de l'exercice écoulé.

En recettes sont généralement comptabilisées (hors tombola lorsqu'elle a lieu, voir ci-dessous) exclusivement les cotisations versées par les adhérents (1000 Yens par famille au cours de l'exercice passé). Deux points sont à mentionner :

- le montant effectivement perçu par FLT varie selon le mode de paiement, des frais de transaction pouvant s'appliquer (924 Yens perçus lors d'un paiement PayPal, 964 Yens dans le cas de Stripe) ;
- les cotisations perçues sont rattachées à plusieurs campagnes d'adhésion, avec un échelonnement des versements tout au long de l'année ; le total des recettes de l'exercice courant totalise ainsi une partie des cotisations 2023/24 et la part des cotisations 2024/25 versées et virées au 19 septembre.

En 2024, des recettes exceptionnelles ont été perçues à différentes occasions

1/ pour le vide-grenier reconduit cette année et organisé au lycée avec l'AFJ, pour un montant net de 22 202 JPY,

2/ à l'occasion de l'opération Galette Lycée, qui a dégagé une balance nette de 7 570 JPY, l'objectif étant de ne pas être déficitaire,

3/ dans le cadre du café lycée sportif, avec une contribution de 5 000 JPY pour l'ensemble des participants, la totalité ayant servi à défrayer le professeur de danse mobilisé à cette occasion.

La tombola a généré un montant net pour les ventes de tickets de 1 438 132 JPY, après déduction des commissions de la plate-forme de paiement.

Les dépenses retracent le coût de fonctionnement et de maintenance du site Internet et celui de diverses activités au bénéfice des membres (principalement actions d'information cette année, y compris les cafés-lycée), des cotisations annuelles à la fédération des associations de parents des établissements français à l'étranger (FAPEE) et à l'organisme d'entraide des Français au Japon (OLES), dont FLT est cofondateur.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement a donc été consacré à la communication sur internet : site, mailings, et sondage/votes, ainsi que pour les cafés-lycée, comprenant le Grand café accueil de l'AFJ. Les aspects informatiques ont coûté 64 023 JPY, comprenant l'hébergement du site, le nom de domaine, quelques modifications et plug in, ainsi que les frais liés aux élections pour le système de vote par internet, cette année confié à Election Buddy. Elles sont en baisse de 144 000 JPY par rapport à 2023, année qui avait vu la mise à jour du site Web de l'association.

En ce qui concerne les dépenses exceptionnelles, elles sont essentiellement liées au café galette. Par ailleurs, les FLT ont pris en charge dans le cadre de la tombola le coût de la structure gonflable pour la fête du lycée; pour un total de 250 000 JPY. L'utilisation de la balance n'est pas encore décidé, et le sera dans le cadre du nouvel exercice 2024/2025. Il est recommandé de constituer une réserve de l'ordre de 25% du gain de la tombola, soit environ 360 000 JPY, afin de se prémunir d'une hypothétique taxation de ces revenus, au cas où la banque en ferait le signalement. En l'absence de toute indication de la part de la banque, ce montant pourra évidemment être utilisé lui aussi.

Il résulte des divers mouvements une situation nette à la fin de l'exercice, clos le 19 septembre 2024, de 2 403 175 JPY, en hausse de 1 247 442 JPY, et d'un niveau suffisant pour garantir la sécurité financière de l'association et assurer la pérennité des moyens de son action, en particulier de sa mission de représentation et de communication.

Le trésorier, Laurent Wolff

Balance des comptes

| Activités | Recettes | Dépenses | Commentaires | Balance |
|---|--------------------|------------------|-------------------------------------|------------|
| <i>Balance d'entrée au 23 septembre 2023</i> | | | | ¥1 155 733 |
| Adhésions | ¥ 172 684 | | cotisations des 12 mois passés | |
| Vide Grenier Lycee | ¥ 22 202 | | | |
| Galette Lycée | ¥ 77 000 | | | |
| Cafe lycee sportif | ¥ 5 000 | | | |
| Tombola | ¥ 1 438 132 | | | |
| Produits financiers | ¥ 5 | | | |
| Site Internet | | | | |
| Hébergement Anchor Website | | ¥ 34 744 | 1 an | |
| nom de domaine (Omnis) | | ¥ 2 018 | renouvellement annuel | |
| FACETWP-BASIC | | ¥ 12 716 | Plug in Website | |
| Messagerie | | ¥ 1 067 | Extension de message, Mailgun | |
| Election buddy | | ¥ 13 478 | Vote AG | |
| Cotisation FAPEE | | ¥ 33 376 | récurrent | |
| Cotisation OLES 2023 | | ¥ 10 000 | récurrent | |
| Frais divers/lycées café/fete ecole | | ¥ 29 674 | | |
| Frais divers / Cafe accueil AFJ | | ¥ 10 000 | | |
| Frais divers / galette | | ¥ 69 430 | | |
| Frais bancaires | | ¥ 1 078 | | |
| Frais Fête de l'école / structure gonflable | | ¥ 250 000 | Prise en charge sur revenus tombola | |
| Total activités | ¥ 1 715 023 | ¥ 467 581 | | |
| <i>Balance de sortie au 19 septembre 2024</i> | | | | ¥2 403 175 |

Disponibilités

| Etat des disponibilités au 19 septembre 2024 | |
|---|--------------------|
| compte bancaire MUFG | ¥ 2 201 166 |
| encaisse FLT | ¥ 89 360 |
| encaisse lycee | ¥ 0 |
| situation compte PayPal | ¥ 85 673 |
| compte Stripe / transit | ¥ 26 976 |
| Total | ¥ 2 403 175 |